

Réponse à la question écrite N° 7

Gestion des déchets

Le nombre de réponses est de 5 comme le stipule l'énoncé de la question écrite n° 7.

Question 1.

Quand dans cette commune va-t-on enfin clairement et assez tôt communiquer ?

- Durant l'année 2013 la commission à travailler sur ce dossier pour préparer les nouveaux règlements et par conséquent les représentants de chaque parti politique étaient au courant de la préparation de la nouvelle orientation apportée à la gestion de certains déchets.
- Une communication a été faite par moi-même au CG du 10.12.2013
- Un tous-ménage a été adressé à chaque citoyen de la commune sur le même sujet en donnant les changements pour chaque village en décembre 2013.
- Le traditionnel MémoDéchets a été adressé à chaque citoyen de la commune de Haute-Sorne en décembre 2013.
- Des affiches de couleur rose ont été posées à chaque Eco Point de notre commune par moi-même en décembre 2013.
- Une communication a été faite au CG du 25.02.2014 sur le même sujet.
- Une page complète a été insérée dans le dernier n° de mars de Clin d'œil.

Question 2.

Y a-t-il vraiment des économies ?

- Nous estimons que l'étude qui a été menée par l'AJC dans le cadre du réseau des déchetteries régionales du Jura RDJ est une étude sérieuse qui sera menée à terme selon le souhait du SEOD et de l'AIJ. Afin de disposer d'une base de décision qui proposera une gestion globale des déchets modernes.
- Dans le projet de RDJ les Eco Points des villages ne sont pas remis en question, au contraire ils sont même renforcés comme déjà expliqué.
- La fusion nécessite obligatoirement une réorganisation de la gestion des déchets par une restructuration de l'organisation générale tout en préservant un service public qui s'autofinance par la perception d'une taxe la plus basse possible.
- Une seule benne a changé d'affectation qui n'est plus utilisée et qui appartenait aux anciennes communes. Le reste des bennes est toujours en activité.
- Diminution des coûts, je prendrais un seul exemple : la collecte des déchets inertes, la benne de Bassecourt a été vidée 41 fois en 2013 pour un coût moyen de Fr. 368.-, ceci du fait que des personnes y déposaient des déchets non autorisés et c'est toute la collectivité qui prenait en charge des frais importants, pour 2013 cela représentait un surcoût de Fr. 14'957.-.
- Actuellement les 3 premiers ramassages au Silo à sel dans 2 bennes par ramassage pour toute la commune s'élève à Fr 720.- pour un coût annuel total de Fr. 7'920.-.
- Pour le Sagex les frais de transport pour la revalorisation de ce matériau sont pris en charge une seule fois par mois. Pas de stockage, pas de reprise pour concassage, cela se fait systématiquement.
- Actuellement la gestion des Ecopoints de l'ensemble de la commune se fait par des retraités ou d'autres personnes et pour une petite partie par des voyers communaux. Les retraités en fonction actuellement à Glovelier et à Courfaivre ont demandé à être remplacés et malgré plusieurs appels nous avons énormément de peine à trouver des personnes disponibles pour ces divers travaux.

- Dans l'optique d'une déchetterie centralisée comme prévu dans le projet à l'étude de RDJ, nous mettrons tout en œuvre pour obtenir dans la Haute-Sorne le même type de structure que le Tri-tout de Viques, pour permettre d'avoir éventuellement des chômeurs ou du personnel de Caritas.
- Le CG a été très clair dans ses propos, le CC doit impérativement trouver le moyen de faire des économies même pour les services qui s'autofinance.

Question 3.

Pourquoi les heures d'ouvertures si contraignantes ?

- Actuellement beaucoup de personnes se déplacent sur les EcoPoints actuels en voiture, je l'ai constaté partout dans les 5 villages de la Commune.
- Aucun horaire n'a été modifié sur les sites existants, le problème se pose uniquement sur l'emplacement du silo à sel, cet horaire sera peut-être modifié dans la mesure du possible sur le vendredi et le samedi, afin de répondre à certaines attentes.

Question 4.

C'était les assemblées communales qui avaient voté le règlement traitant des déchets, pourquoi comment cela est devenu compétence du CC ?

- Aucun règlement communal n'a été changé par un autre règlement, dans toutes les anciennes communes une partie du règlement pouvait être modifié par le conseil communal qui en avait la compétence. Exemple à Courfaivre ou l'annexe B du règlement de l'élimination des déchets urbains, « Règlement d'utilisation de la déchetterie de la Place du 23 juin » a été approuvé par le conseil communal uniquement.
- En conséquence la commune de Haute-Sorne peut modifier certains modes de ramassages.

Question 5.

Pourquoi ne nous a-t-on pas d'abord proposé d'uniformiser les pratiques disparates, comme celle faite de porte-à-porte, qui coûtent sûrement chères, à charge de toute la collectivité et qui profite qu'à une partie ?

- A la question n° 2, je cite « Chaque commune avait un système qui leur donnait satisfaction et qui se finançait etc. » donc chaque ancienne commune avait un système qui s'autofinçait obligatoirement. Les pratiques de telle ou telle commune n'était pas plus mauvaises, mais ne peuvent plus se comparer une fois la fusion effective.
- Le but de l'étude qui a été menée avec le SEOD, VADEC, CSD et AJC et que nous poursuivrons a pour but de trouver exactement l'uniformisation de toutes les pratiques actuels. Mais nous devons impérativement nous positionner pour avoir le plus de marge de manoeuvre possible dans la mise en place d'une gestion moderne des déchets.

La mise en place d'un Ecopoint au Silo à Sel est un signe fort et nous ne nous laisserons pas imposer n'importe quelle solution ailleurs que dans la Haute-Sorne.